



Affaire contre Chevron-Texaco

Défense des droits de l'homme et environnementaux

Texaco, racheté depuis les faits par Chevron, a contaminé l'Amazonie équatorienne pendant 26 ans d'exploitation pétrolière. Pour cette raison, les victimes des provinces d'Orellana et Sucumbíos ont mis en place une action en justice donnant lieu à une affaire qui a duré plus de deux décennies. Les victimes ont dû attendre 20 ans pour que la justice équatorienne, à travers toutes ses instances, ratifie la sentence contre le crime environnemental commis par la compagnie pétrolière. Le dernier jugement a été prononcé le 12 novembre 2013 par la Cour Nationale de Justice qui a revu l'affaire en cassation. Cependant, cette victoire des affectés ne marque pas la fin de cette lutte, au contraire ce n'est que le début car il permet les actions de remboursement dans d'autres pays étant donné que la pétrolière a refusé le paiement de ses obligations. Les avocats des victimes ont commencé des actions légales afin d'obtenir le paiement de l'amende dans les pays où Chevron possède des actifs.

“La justice nous a donné raison parce que la vérité est notre allié. Nous poursuivrons notre lutte jusqu'à toucher à notre but: la réparation de nos foyers, de la Mère Nature, jusqu'à ce que ça soit une réalité, seulement là on aura obtenu une véritable justice. Le jour où ni de plantes ni des animaux ne meurent à cause de la contamination laissée par Chevron », a prononcé Humberto Piaguaje, président de l'Union de Victimes par la Texaco.

Les raisons qui ont motivé l'affaire contre Chevron-Texaco

Chevron-Texaco, pendant les opérations d'exploration et exploitation pétrolière dans les provinces de Sucumbíos et Orellana (au nord de l'Amazonie équatorienne), a produit la catastrophe environnementale la plus importante de l'histoire du monde.

Les opérations à la technicité défailante mises en place par la pétrolière, entre 1964 et 1990, pour l'extraction de pétrole brut et de gaz, dans une des zones la plus diverses de la planète, ont provoqué des dégâts dans 450 mil hectares.

Par le biais de ses avocats et les publications payées dans les médias de communication, la compagnie a admis publiquement d'avoir versé 16 mille millions de gallons (un gallon égale 4 litres) d'eau de formation (de l'eau toxique qui reste après l'extraction de pétrole brut) dans les estuaires et fleuves de la zone, lesquels sont la principale source d'eau pour les habitants de la région. La compagnie a également versé intentionnellement 650 mille barils de pétrole cru dans le sol et les voies fluviales de la zone.¹

¹ La pétrolière jetait au sol le pétrole cru qui sortait des puits et qui était pompé pendant une journée pour mesurer la capacité de production du gisement et la densité de l'hydrocarbure. Cette technique employée de façon délibérée par la compagnie dans l'Amazonie équatorienne a été obsolète et ne s'utilisait dans aucune partie du monde. Texaco a utilisé cette technique pour faire des économies.



La pétrolière a construit 880 fosses, sans aucun matériel isolant, ce qui lui a permis de faire d'importantes économies. Dans ces fosses, Texaco a versé le pétrole brut et ses déchets. En raison des pressions de la part de l'État équatorien, la compagnie a effectué le "nettoyage" d'un tiers de piscines ouvertes. Ce "nettoyage" a consisté essentiellement à couvrir les piscines avec de la terre, des déchets pétroliers, des pneus, du ciment recouverts parfois d'une couverture végétale. Le principal effet de ce type d'action de recouvrement est que le pétrole continue à émerger et contaminer le sol tout en affectant les plantes, animaux et personnes.

La contamination produite par l'action de Chevron a coûté la vie de centaines de personnes. Les provinces de Sucumbíos et Orellana ont les taux de cancer les plus élevés de l'Équateur, y compris des territoires où ont lieu d'autres activités extractives. Un des effets les plus tragiques de l'intervention de la pétrolière est l'extinction de peuples indigènes ancestraux tandis que les nationalités Cofanes, Siona et Siékopai ont dû migrer vers d'autres zones, fuyant les territoires contaminés et courant le risque de disparaître.

Par ailleurs, il faut tenir compte de l'impact économique qu'ont dû supporter les paysans qui sont restés avec de terres infertiles et ont perdu leurs animaux de basse-cour: volaille, vaches, chevaux, cochons, entre autres, qui mouraient et continuent à mourir à cause de la contamination. Beaucoup d'animaux continuent toujours à tomber dans les fosses ou estuaires où ils se noient et desquelles ils sortent contaminés.

Qui poursuit Texaco en justice ?

Le 3 novembre de 1993, il y a 20 ans, s'instaure le litige légal contre Chevron (qui a racheté Texaco), d'abord dans les tribunaux nord-américains et à partir de 2003 en Équateur. Depuis, les membres de l'Assemblée de Victimes réalisent des actions permanentes pour éviter que la pression économique et politique de Chevron influence dans les décisions de justice.

Dans le cadre d'une action privée, 30 000 Équatoriens de l'Amazonie ont intenté une action en justice pour dégâts environnementaux à la pétrolière Chevron-Texaco, au début de la décennie de 1990. Les signataires ont organisé l'"Assemblée de Victimes de la Texaco", laquelle est représentée dans le Front de Défense de l'Amazonie, créé le 1er mai 1994, et qui a obtenu sa personnalité juridique en 2008.

Le Front de Défense est une organisation sociale qui fonctionne à partir des accords et consensus obtenus dans les assemblées où participent les bases militantes. Au début, c'était l'espace où se prenaient les décisions concernant la suite de l'affaire.

L'Assemblée de Victimes de la Texaco obtient une vie juridique en novembre 2012 sous le nom d'Union de Hommes et Femmes Victimes par les Opérations de la pétrolière Texaco (UDAPT pour ses sigles en espagnol). L'UDAPT intègre ceux et celles qui sont organisés dans: les associations de victimes de chaque champ pétrolière où Texaco a conduit des opérations; les nationalités ancestrales Cofan, Siékopai, Waorani et Siona; et les communautés Kichwa de l'Amazonie et Shuar installées directement dans les champs de Texaco.

— *Comité belge de Solidarité avec l'Équateur face à Chevron- Texaco*   —

csbelgique.equateur@gmail.com

Coordinateur : +32 485 981233



C'est la cohésion de ce groupe qui sert de soutien pour poursuivre cette affaire emblématique. La lutte collective ne cherche pas de bénéfices particuliers, mais la réparation pour les dégâts provoqués par la pétrolière. En ce moment, l'UDAPT se prépare pour la réparation une fois que le jugement favorable a été obtenu; pour cela un fidéicommis a été créé, les victimes sont en train de se former et des instances d'observation du processus sont en cours de création.

Ce n'est pas une persécution contre les multinationales

Les victimes de Texaco n'ont pas l'intention de nuire de tiers, ni de poursuivre les multinationales et les autres pétrolières. L'affaire est exclusivement contre Chevron, qui n'a pas rempli sa responsabilité sociale puisque la compagnie a contaminé la terre, l'eau et l'air, a provoqué des dégâts dans les territoires ancestraux et la perte de la diversité dans la zone; a provoqué la mort de nombreux citoyens équatoriens et le déplacement forcé de collectifs ancestraux.

Dans les analyses réalisées pendant l'affaire et qui se trouvent dans les archives du Tribunal de la Province de Sucumbíos, on peut trouver les déclarations des habitants de la zone où ils témoignent des persécutions, enlèvements et viols aux femmes de la part des travailleurs de la pétrolière; de la décomposition sociale aggravée par l'introduction de l'alcool; de l'augmentation de la violence sociale, vols et autres actes étrangers à la façon de vivre des communautés qui y habitaient avant l'arrivée de Chevron.

Chronologie de l'affaire

Le 3 novembre 1993, 15 personnes, entre colons et indigènes Cofanes, Secoyas et Kichwas d'Orellana et Sucumbíos, par le biais d'un recours collectif², lancent une action en justice contre la pétrolière Texaco dans le Cour du District Sud de New York, l'accusant d'avoir contaminé l'environnement et d'avoir affecté la santé des gens à cause de l'emploi de technologie bon marché et obsolète pendant l'exploitation pétrolière dans l'Amazonie équatorienne (entre 1964 et 1990). Des organisations paysannes, des femmes, des droits de l'homme, des jeunes, des syndicats et organisations de quartier, ont décidé de soutenir cette action en justice et ont fait appel à d'autres organisations sociales de la région pour former une coalition qui pour appuyer et soutenir ce processus.

Après de nombreuses réunions dans lesquelles ont participé des communautés de colons, des nationalités indiennes, des fédérations d'organisations sociales et paysannes, des ONG, le Front de Défense de l'Amazonie s'est créé le 16 mai 1994.

Cette année-là ont eu lieu les premières réunions entre le gouvernement et Texaco afin de définir une proposition pour trouver un accord amical face à l'action en justice présentée à New York.

Afin de fuir l'action en justice, Texaco signe avec l'État équatorien l'Accord de "réparation environnemental", qui entre en vigueur en 1996. Les travaux réalisés par Texaco ont été remis en cause par les plaignants et en suite par la

² Recours collectif (class action) est une figure de la justice nord-américaine dans les affaires contres des compagnies dont l'intervention a affecté beaucoup de personnes d'une manière similaire.



Contraloría General del Estado (organisme de contrôle de l'Équateur qui a l'obligation de veiller au respect des contrats souscrits avec l'État équatorien).

A cause des pressions de la pétrolière, le 16 août 2002, la Cour d'Appel de New York, décide d'envoyer l'affaire en Équateur. Les plaignants ont décidé unanimement de continuer avec l'action en justice et le 7 mai 2003 celle-ci est présentée devant la Cour Supérieure de Nueva Loja; le 21 octobre de la même année des milliers de victimes se sont mobilisées à la ville de Nueva Loja pour assister à l'audience qui a marqué le début de cette affaire historique, devenant ainsi la seule affaire au monde où les victimes sont capables de soumettre à la justice de leur pays à une puissante compagnie pétrolière transnationale. A partir de là, les communautés sont constamment mobilisées pour surveiller le procès et prendre les décisions clés de l'affaire.

Pour les audiences, les plaignants ont apporté des preuves solides pour appuyer les accusations contre la pétrolière. La plupart de preuves présentées dans le cadre de cette affaire a été produite et payée par la même compagnie accusée (70% du total). Dans l'archive de l'affaire ont été déposées plus de 230 mille pages d'information, plus de 40 témoignages de victimes de l'opération de Texaco, 160 rapports d'export, dont 60 ont été entièrement payés par Chevron; plus de 80 mille résultats chimiques ont été réalisés par des échantillons du sol et de l'eau; des études de santé ont été élaborés de façon indépendante par des experts étrangers. Le juge a inspecté et vérifié directement les dommages provoqués dans 54 sites où la pétrolière avait opéré.

En conclusion, les preuves scientifiques déterminent de manière frappante la culpabilité de la pétrolière pour les dégâts environnementaux et les impacts sociaux, culturels et économiques.

Le 14 février 2011, le Président du Tribunal de la Province de Sucumbíos, Juan Nicolás Zambrano, a émis un premier jugement contre Chevron-Texaco. Le verdict a donné raison aux plaignants et a condamné la pétrolière le paiement de 9,5 milliards de dollars pour la réparation du dégât environnemental, ce qui prend en compte le nettoyage des sols, l'installation des systèmes d'eau et la mise en place des systèmes de santé pour la zone.

Par ailleurs, le juge impose une sanction punitive qui lui oblige à présenter des excuses publiques aux victimes dans un délai de 15 jours suite au jugement. En cas de non-exécution, l'amende doublerait. Respectant cette décision, la pétrolière devait plus de 19 milliards, montant qui allait être destiné à l'implémentation d'un programme de récupération des peuples ancestraux ainsi que le nettoyage des voies où avaient été jetés du pétrole brut.

Le 3 janvier 2012, le Tribunal de la Province de Sucumbíos ratifie, en séance plénière, le jugement en deuxième instance et le 23 juillet 2012 fixe le montant total de l'amende à 19 021 552 000 dollars.

Après la ratification, le 29 mars 2012 Chevron présente en recours en cassation devant la Cour Nationale de Justice. Dans le cadre de ce recours, la pétrolière présente des arguments qui ont été discutés et élucidés pendant le long procès judiciaire, sans que ses avocats aient présentés des preuves irréfutables.



Le 12 novembre 2013, la Chambre civile et commerciale de la Cour Nationale de Justice, composée par les juges Wilson Andino, Eduardo Bermudez y Lucia Toledo, ratifie la sentence mais en enlevant certaines pénalités. Chevron doit ainsi payer une amende de 9 mille millions de dollars. Avec ce jugement, la pétrolière a été sanctionnée dans toutes les instances de la justice équatorienne et a été, à chaque fois, reconnue coupable de contaminer l'Amazonie équatorienne. Malgré ces décisions de la justice, Chevron a lancé un recours devant la Cour constitutionnel de l'Équateur, argumentant une supposée violation des droits constitutionnels, ce qui montre son intention de ne pas reconnaître la validité du jugement et de fuir les actions de paiement, qui sont actuellement en cours dans différents pays.

Comment sera garanti l'emploi de l'argent de la réparation ?

S'agissant d'une action collective, l'argent qui sera reçu en raison du jugement ne pourra être utilisé de manière individuelle par aucune personne. Le même jugement établit qu'un fidéicomis à travers lequel seront administrés les fonds pour les fins qui sont précisés dans le document rendu par le juge.

Cette forme d'administration garantira la transparence dans l'emploi des ressources et que soient remplis les objectifs poursuivis pendant plus de 18 ans de procès.

STRATÉGIE DE CHEVRON TOUT AU LONG DE L'AFFAIRE

La stratégie de Chevron pour se défendre des accusations a été évolutive et avec des orientations distinctes. En premier lieu, ils ont essayé de démontrer leur innocence en mettant en avant des arguments tels que :

- Le Pétrole est un produit inique qui ne cause pas des effets négatifs pour la santé des personnes.
- L'entreprise avait utilisé à l'époque la meilleure technologie existante.
- Dans le période d'opération de Texaco, il n'y avait pas des normes ou des lois qui protègent l'environnement dans le pays ;
- L'entreprise a agi en accord avec le cadre juridique existant en Équateur;
- L'État a libéré Texaco de tout responsabilité;
- Texaco a remédié la partie qui lui correspondait;
- Un consortium existait, c'est pourquoi, d'après Chevron, les deux partenaires sont responsables des dégâts causés.

Tous ces arguments, sur lesquels la compagnie pétrolière a structuré sa défense, ont été annulés par les demandeurs dans le procès.

Une fois que Chevron avait réalisé que ses affirmations n'étaient pas consistantes et que les preuves contre lui étaient irréfutables, elle a opté pour renforcer sa pression politique contre l'État Équatorien dans l'objectif d'obliger au Gouvernement de la République de l'Équateur à s'emmêler dans un litige qui concerne des particuliers. Pour atteindre son objectif elle a réalisé certaines activités parmi lesquelles on retrouve :

— *Comité belge de Solidarité avec l'Équateur face à Chevron- Texaco*   —

csbelgique.equateur@gmail.com

Coordinateur : +32 485 981233



Lobby.- Dans ce contexte, elle a intensifié sa campagne de lobby (négociations à des différents niveaux) dans les États-Unis. La tâche des lobbyistes fut de convaincre les Sénateurs et le Gouvernement Nord-Américain de ne pas signer des accords commerciaux avec l'Équateur, jusqu'à ce que le Gouvernement de l'Équateur s'immisce dans la Fonction Judiciaire et dispose la suspension du procès.

Procédures arbitrales.- Chevron a introduit trois arbitrages internationaux et n'a eu du succès que dans d'un entre eux, en ayant obtenu une décision favorable pour 96 millions de dollars, que l'État Équatorien devra payer à la compagnie pétrolière. La troisième sentence est toujours en procédure. Les arbitrages internationaux s'opposent aux droits des populations affectées et délégitiment la figure de l'arbitrage, comme dans ce cas où ses résolutions dépassent ses propres compétences et émettent des décisions en passant au-dessus des systèmes juridiques et la souveraineté des États.

Pression Politique.- Il existe des documents qui mettent en évidence la forme à travers laquelle Chevron a maintenu une forte influence sur différentes autorités du Gouvernement Équatorien. Dans la mesure où le processus judiciaire avançait et les juges ont été permis d'agir de façon indépendante, Chevron a répondu avec une campagne de dénigrement du Gouvernement et du système juridique de l'Équateur, en essayant d'exercer une pression politique sur les juges. A cet effet elle a employé les services de l'Ambassade des États-Unis à Quito.

Attaque au système juridique équatorien.- Depuis 2008 jusqu'à présent, Chevron a intensifié sa campagne internationale contre le système judiciaire équatorien, en prétendant convaincre l'opinion publique nationale et internationale que la justice en Équateur n'est pas indépendante et, par-là, qu'aucune sentence provenant des cours de justice équatoriennes ne doit être exécutée à l'étranger. De plus, Chevron a réussi à obtenir une résolution qui discrédite le système judiciaire équatorien de la part d'un Juge de New York. Celle-ci fut suspendue par un Tribunal Supérieur et ratifiée par la Courte Suprême des États-Unis.

Attaque à l'équipe juridique et technique de la partie demandant.- La dernière phase de la stratégie de Chevron s'est orientée à disqualifier et, si possible, d'annuler les équipes légaux, dirigeants principaux et experts sur le thème, de la partie requérante.

Conclusions

Les preuves existantes et la réalité son tellement évidentes que la compagnie pétrolière a été condamnée à payer plus de 19.000 millions de dollars. Le système juridique équatorien, qui fut l'instance choisie par l'entreprise elle-même, a prouvé l'existence du crime environnemental.

La réponse de Chevron a été son constant refus de payer sa condamnation, chose qui devient de plus en plus difficile, vu le caractère indiscutable des preuves et la validité de la sentence, associée aux actions irresponsables qui caractérisent la compagnie pétrolière qui ont généré des graves impacts dans diverses parties du monde, ce qui met en doute sa crédibilité et augmente sa vulnérabilité dans des pays où elle possède des actifs considérables et où il existent des juges qui appliqueront la Loi comme il se doit.



CAS RICO

Le 15 octobre 2013 dans le tribunal du district de New York, le juge Lewis Kaplan, qui agit en faveur de Chevron, a appelé aux 47 signataires de la demande contre la Compagnie Pétrolière Chevron en Équateur, tout comme à ses représentants légaux, à être jugés pour extorsion sous une loi qui s'applique habituellement contre les mafias et le crime organisé, RICO (*Racketeer Influenced and Corrupt Organizations Act*).

La loi RICO, est une Loi Fédérale états-unienne qui possède des implications, tant pénales comme civiles ; elle fut créée dans la décennie de 1970, pour la lutte contre la mafia et le crime organisé. Chevron porte plainte contre les communautés équatoriennes, leurs avocats et leurs représentants sous cette loi, alléguant qu'il s'agit d'une organisation délinquante qui a pour fin d'escroquer l'entreprise. D'après des experts, ce que fait la compagnie pétrolière est comparer les amazoniens avec la mafia, ce qui signifie une agression de plus envers ceux qui ont souffert pour la contamination qu'elle a laissé pendant les vingt-quatre années d'opération au Nord de l'Amazonie équatorienne.

Tel qu'il a été prévu, ce processus fut mené en totale absence de protection des équatoriens. Kaplan a établi une série de preuves qui ne bénéficiaient que Chevron : il a interdit de parler de l'aspect environnemental (alors que celui-ci est à l'origine du procès), il a limité les déclarations des témoins des demandés. A ceci s'ajoute le fait que Chevron avait plus de 40 avocats alors que la partie affectée n'arrivait pas à 10, incluant des stagiaires.

Jusqu'au 20 janvier 2014, les parties pouvaient présenter les allégations et à partir de là le juge pouvait émettre sa sentence dans n'importe quelle instance. Selon les avocats des requérants, il est prévu que la décision de Kaplan soit en faveur de la compagnie pétrolière, car il a toujours jugé en faveur de l'entreprise et il n'y a pas de raison pour que ce soit différent. Kaplan, au long du procès, a même agit en tant qu'un avocat de plus de la compagnie pétrolière.

DÉGÂTS ENVIRONNEMENTAUX PROVOQUE PAR TEXACO

Affectation de l'écosystème

La concession à Chevron avait durait 26 ans (entre 1964 et 1990) dans l'Amazonie équatorienne. Ce période fut marqué par les mauvaises pratiques d'extraction pétrolière qui ont affecté l'environnement, les personnes, la flore et la faune. L'altération de l'écosystème a provoqué le déplacement des populations indigènes de leurs territoires ancestraux.

" On a vécu de la chasse et de la pêche et l'environnement était sain. Après l'année 1970, ça a changé", Celestino Piaguaje, de la nationalité Sécoya, voisin de la station Aguatico.

Les habitants de l'Amazonie se rappellent encore que Texaco avait ouvert des fosses et les avait remplies de pétrole. C'étaient des excavations avec aucun type de couverture qui empêcherait la filtration du pétrole. Cette pratique n'était employée nulle part ailleurs dans le monde; même à présent, la compagnie pétrolière utilisait aux États-Unis la technique de réinjection, alors son action irresponsable dans la jungle amazonienne n'était pas due à l'ignorance ni à un manque de technologie adéquate, mais afin de réduire ses coûts de production.

— *Comité belge de Solidarité avec l'Équateur face à Chevron- Texaco*   —

csbelgique.equateur@gmail.com

Coordinateur : +32 485 981233



Aux habitants de la zone, on leur a dit que rien ne se passait, que le pétrole ne migrerait pas, mais dans la pratique ce ne fut pas le cas, jusqu'à aujourd'hui le combustible pénètre dans les estuaires et les rivières, à cause des fosses qui ont été ouvertes délibérément au-dessus des affluents pour qu'elles puissent évacuer³.

“On pouvait voir qu'ils mettaient des machines et des machines et qu'ils faisaient des trous”, raconte Celestino. Ils ont fait tellement de fosses qu'on ne connaît pas le nombre exact. La Cour de Sucumbíos a signalé 356 puits, avec leurs piscines respectives, ce qui aboutit à environs 880 fosses, bien que les habitants continuent à trouver jour après jour d'autres qui ont été cachés et depuis lesquelles jusqu'à aujourd'hui coule le pétrole⁴.

“La tromperie fut grande. Chevron avait dit qu'elle nettoierait les piscines et qu'elle sortirait le pétrole et laisserait l'environnement sain; elle a mentit. Elle est seulement intervenue dans 157 fosses, action pour laquelle elle avait engagé une entreprise⁵ qui s'est chargé de les remplir avec des bâtons de bois, de la terre et même du ciment. “Ils jetaient de la terre à partir des camions et après une couche de bâtons de bois ils mettaient encore plus de terre. Ils disaient que c'était pour la remédiation, mais en insérant un piquet, du pétrole sortait, avec le temps celui-ci se verse tout seule”, raconte Servio Curipoma. A côté de sa maison il y a trois piscines prétendues remédiées.

De plus, elle a jeté l'eau toxique qui sort de l'extraction du pétrole, une des substances causante le cancer. Il y a plus de 80.000 analyses qui reflètent l'existence de produits toxiques dans le sol et dans l'eau pour cette raison. Rodrigo Pérez Pallares, représentant légal de Texaco avait admis publiquement qu'ils ont versé 15.834 millions de gallons (c/g4 litres) de ce liquide entre 1972 et 1990.

Selon les dernières données du Recensement de Population et d'Habitation réalisé en Équateur, à Orellana et Sucumbíos, 47% de la population se sert de l'eau provenant des rivières, canaux, versants (16%) et des puits (31%)⁶.

Le pétrole jeté dans les autoroutes pour éviter la poussière lorsque les camions circulaient a affecté les habitants : “Il n'y avait pas moyen de s'enlever le pétrole, les travailleurs de Texaco nous offraient du combustible hyper fort pour nous laver, la peau se coupait, des plaies apparaissaient et ça saignait”, a signalé Nelson Maldonado, qui vit à Orellana.

La contamination est également arrivée via l'air. Chevron avait installé des briquets qui servent pour brûler le gaz qui sort du pétrole, qui ne fonctionnaient pas à toute leur capacité et le gaz s'étendait dans la zone. “Les odeurs étaient insupportables. Les nuits qu'on ferme les portes ils restaient dans les chambres, ils donnaient envie de vomir, des maux de tête, de la gorge”, raconte Hugo Ureña, d'Orellana. Le plus compliqué était quand il pleuvait des particules de suie celui-ci tombait dans l'eau de pluie que les personnes récupéraient avec l'espoir d'avoir un liquide propre. “On gardait l'eau de pluie car celle des rivières était endommagée mais quand la suie tombait elle se salissait et ne servait plus à rien”.

³ La contamination dans l'Amazonie a endommagé une aire similaire à celle de Long Island aux Etats-Unis, c'est à dire 3567 km² (1377 milles²).

⁴ Les fosses ont été déterminées avec des photographies aériennes et par des inspections réalisées par l'Institut Géographique Militaire (IGM) Sentence en première instance émise par le Juge Nicolás Zambrano, le 14 février 2011, p. 125

⁵ Pour les prétendus travaux de remédiation, Chevron avait payé 40 millions de dollars.

⁶ INEC.- Recensement de Population et d'Habitation 2010.



Santé

Nelson Alvarado soutient entre ses mains un certificat médical de l'Hôpital Eugenio Espejo (Hôpital publique de Quito). Il souligne ce qu'on peut lire sur la feuille ridée : cancer à l'estomac. C'est ce qu'il a hérité de sa mère, Rosario Roman, qui est morte à cause de cette affection.

Il ne comprend pas que ce résultat fait partie des statistiques qui démontrent que ceux qui vivent dans la province d'Orellana, tout comme celle de Sucumbíos, ont trois fois plus de cancer que le reste du pays et le chiffre est majeure si on le compare avec la même zone qui n'a pas été exposée à la contamination. Dans ce cas, l'indicateur est de 6 à 1⁷.

Nelson ne connaît pas de cette comparaison mais comprend que c'est effectivement le cas, il le comprend quand il raconte avec ses voisins qui sont également morts à cause du cancer et que d'autres, incluant lui-même ont des problèmes de santé liés à la contamination.

Il habite dans la Paroisse Taracoa, Province d'Orellana, à quelques mètres du puits Auca 3, qui fut opéré par Texaco. "Maintenant on ne voit plus la contamination, mais avant on voyait le pétrole. De plus, la suie qui sortait des briquets nous affectait aussi", dit Nelson.

D'après le Registre National de Tumeurs il existe une augmentation progressive de cas de cancer des résidents des provinces d'Orellana et Sucumbíos. Selon la localisation du cancer et le période de diagnostic, dans les deux provinces, on registre une incidence plus importante de cancer de l'estomac, du système hématopoïétique et de la réticule endothéliale, du col de l'utérus, de la peau et des ganglions lymphatiques.

Ceci est également connu par Nelson, sa femme souffre constamment des infections des voies urinaires, une de ses voisines a été opérée de l'utérus. Il craint que sa femme soit aussi affectée par une condition du même genre.

Justement à l'endroit où se trouve sa maison à présent, une construction faite de bois et de ciment, deux grands déversements de pétrole avaient eu lieu. Les résidus se trouvent toujours en dessous de sa maison. Quand Nelson ouvre un trou d'environ 15 centimètres de profondeur il comprend, il sait que l'hydrocarbure ou ses résidus se sont filtrés de telle manière qu'ils continuent à apparaître dans l'eau qu'il extrait avec une pompe.

Nelson a également entendu parler sur les cas de leucémie qu'affectent principalement les enfants. L'incidence de cette maladie dans des enfants entre 0 et 4 ans ⁸ est trois fois plus importante qu'en comparaison avec le reste du pays et le plus inquiétant, comme l'ont indiqué des experts nord-américains, est que les cas de cancer continueront à se présenter pour encore 70 ans, si l'Amazonie est nettoyée aujourd'hui.

⁷ Etude réalisé par Carlos Martín Beristain, Itziar Fernández et Darío Paéz, en 2008.

MARTIN Carlos, ITZIAR Fernández, PÁEZ ROVIRA Darío.- LAS PALABRAS DE LA SELVA.- Rovira, 2008 Bilbao, Edité par Instituto de Estudios Sobre Desarrollo y Cooperación Internacional, p. 83.

Hurting AK. and San Sebastian M., "Incidence of Childhood Leukemia and Oil Exploitation in the Amazon Basin of Ecuador", in *International Journal of Occupational and Environmental Health*, 2004 Jul-Sep; 10(3):245-50.



Impacts sociaux et culturels

“Un changement total de vie, ce qui nous a obligé de trouver d’autres façon de subsister étant donné qu’il n’y avait plus de chasse ni de pêche” dit Celestino Piaguae. Les cinq nationalités indigènes⁹ qui ont habité la zone historiquement ont dû se déplacer de leurs territoires ancestraux, en plus de six zones déclarées comme protégées et qui n’ont pas été exemptes des impacts occasionnées par les activités pétrolières.

L’extraction de pétrole a affecté les bases de la subsistance rurale et indigène. D’après des enquêtes réalisées, 94% de la population de la zone a souffert la perte d’animaux à cause de la contamination ; des plantations ont également été affectées; on estime que parmi les 4 hectares possédés en moyenne par chaque famille, 2.6 ont été endommagés.

CE QU’IMPLIQUENT LES ACTIONS EN DEHORS DE L’ÉQUATEUR

Chevron, en prévention de ce que la Cour équatorienne pouvait décider contre elle, a retiré tous les actifs qu’elle maintenait en Équateur, ce qui a déterminé que les requérants fassent appel à traiter le recouvrement de la sentence dans plusieurs pays du monde où la pétrolière possède des investissements importants, après que la justice équatorienne a prouvé l’existence d’un délit qui doit être réparé. Il est important de signaler que la sentence est exécutable dans toute partie du monde.

Actuellement des actions sont en train d’être exécutées au Canada, pays dont la justice a reconnu la juridiction pour le traitement et a laissé suspendu le traitement jusqu’à ce que la Chevron Canada soit prouvé comme propriété de Chevron Corp., processus qui se déroule à ce jour à la Cour Suprême d’Ontario.

En Argentine, la pression politique et économique de Chevron sur le Gouvernement argentin a déterminé que la Cour Suprême de Justice lève l’embargo qui avait été dicté en deux instances par les Cours de ce pays. En ce moment, les prochaines étapes pour poursuivre les actions de recouvrement dans ce pays sont analysées.

Au Brésil, le processus d’homologation de sentence a été sollicité, et est en train d’être analysé par la Cour Suprême de Justice brésilienne.

⁹ Sionas, Secoyas, Cofanes, Kichwas et Waoranis.